

# **Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 15 janvier 2024**

**Nous nous retrouvons au siège (Chez Joël).**

**Sont présents : Joël Guyot de Caila, François Monnier, Daniel Portrait, Pierre Meyer, Didier Cognard, Michel Boffet, Christian Froment, Roland Aubret, Marcel Messinéo, Michel Vinauger, Bernard Bray, Jean-François Gallet, Yves Chatagnier, Bernard Bonnet.**

**André Forest et Jacques Thor sont présents, mais, non élus, ne prennent pas part aux débats.**

**Après le mot de bienvenue de Joël, le CA passe au vote des membres du bureau conformément aux nouveaux statuts qui vont être déposés en sous préfecture à l'issue de cette réunion.**

**Le nouveau bureau est le suivant (chaque membre ayant été élu à l'unanimité moins une abstention-sa propre voix) :**

- Président : Joël Guyot de Caila**
- Co-président : François Monnier**
- Vice-président : Yves Chatagnier**
- Secrétaire : Patrick Chavany**
- Secrétaire adjoint : Bernard Bray**
- Trésorier : Christian Froment**
- Trésorier adjoint : Didier Cognard**

**Le président précise que les premiers statuts de l'association datent de 1985 et que la dernière modification a eu lieu en 2011, il relit les statuts en cours afin que chacun puisse le cas échéant apporter une remarque ou une idée pour ceux à venir.**

**S'ensuivent les débats pour trouver une nouvelle identité à notre association, le nom actuel est bien trop long et compliqué et ne reflète plus notre activité (à l'origine, il y avait au sein de l'association une école de musique et deux chorales). Après discussions, la nouvelle identité retenue est : ASSOCIATION MUSICALE SUD BOURGOGNE. Quant au Chœur des Hommes du Charolais Brionnais, seule entité de l'association, il devient : CHŒUR DES HOMMES SUD BOURGOGNE. Le Charolais Brionnais était trop restrictif géographiquement, nos choristes « Mâconnais » sont ainsi mieux reconnus. Dont acte.**

**Le tarif de la cotisation reste inchangé à 15€/an**

**La participation aux répétitions ne change pas à 5€/séance.**

**De longs débats pour le prix de nos prestations lorsque nous nous produisons à l'extérieur. Nous ne nous produirons gratuitement, pour un concert humanitaire « fort » qu'une fois**

par an, pour les autres prestations, y compris pour des actions caritatives, notre prix plancher est fixé à 300€, quant aux prestations « normales », le minimum est fixé à 600€, en laissant le choix aux organisateurs de « partager » la recette à hauteur de 40% pour notre part s'ils optent pour cette solution. En tout état de cause, c'est au(x) président(s) que reviendra la décision finale.

Intervention rapide d'André pour confirmer que nous aurons 4 répétitions à Trambly, pour un coût de 120€ sur la saison payé par l'Association, les deux premières le 6 mars et le 5 juin, les dates d'automne restant à définir.

Il est ensuite évoqué le remplacement de matériel de sono, Roland nous présente des solutions, fort de son expérience dans le domaine, tant au niveau perso qu'à la chorale de Melay. Les solutions retenues font état de matériel HF, on supprime ainsi un maximum de câbles et ça simplifie l'installation. 2 enceintes de diffusion et leurs pieds, une table de mixage, 2 enceintes de retour (une pour le chef, une pour les choristes) judicieusement placées, on devrait tabler sur un budget de 1200 à 1500€.

L'Avril de Poisson, de retour après 4 ans d'absence nous verra recevoir la chorale Arpège de Mâcon et nos amis des Voix de l'Est. Le samedi, concert à Poisson, le dimanche à Tramayes, pour mettre nos invités dans de meilleures conditions routières pour rentrer chez eux dès le concert terminé.

Grand projet 2025 d'un festival qui nous verrait recevoir nos fidèles amis irlandais, italiens, angevins, lorrains, ce qui nécessitera une organisation très importante pour laquelle il est décidé de créer une commission à laquelle chacun pourra participer, élu du CA ou non, François mettra prochainement sur site un questionnaire permettant à chacun de s'investir pour cet événement d'importance..

Il est 12h45, la séance est levée.